

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

CRÉATION DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS (PDA)

OBJET DE L'ENQUÊTE

Par arrêté du 15 octobre 2025, le Président de la Communauté de Communes de Blaye a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur la création de douze périmètres délimités des abords de 14 monuments historiques :

- Église Notre-Dame à Bayon-sur-Gironde, église Saint-Saturnin à Berson, église Saint-Christoly à Saint-Christoly-de-Blaye, église Saint-Jean à Saint-Ciers-de-Canesse, église de Saint-Martin à Saint-Martin-Lacaussade, église Saint-Vincent à Villeneuve, Citadelle et Fort Paté à Blaye, Château de Falfas à Bayon-sur-Gironde, église St Pierre à Cars, Château de Thau à Gauriac, vestiges de la villa romaine de Plassac, église St Martin et monument aux morts de la guerre 1914-18 de Samonac.

DATE ET DURÉE

L'enquête publique se déroulera du vendredi 31 octobre (8h30) au lundi 17 novembre (17h inclus), soit une durée de 17 jours consécutifs.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Communauté de Communes de Blaye, 32 rue des maçons, 33390 Blaye, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h, hors jours fériés – Téléphone : 05 57 42 33 33.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le Président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Walter ACCHIARDI, urbaniste retraité, en qualité de commissaire enquêteur ; et Mme Inès PRIAT, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants, pour recevoir leurs observations orales ou écrites :

- **Vendredi 31 octobre, 8h30-12h**
Siège de la Communauté de Communes de Blaye
- **Lundi 17 novembre, 14h-17h**
Siège de la Communauté de Communes de Blaye

PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier de l'enquête publique est consultable par le public :

- Sous format papier au siège de la Communauté de Communes de Blaye
- Sous format dématérialisé sur le site Internet de la Communauté de Communes de Blaye (consultation possible via un poste informatique au siège de la Communauté de Communes de Blaye)

Le public pourra consigner ses observations :

- Sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de la Communauté de Communes de Blaye
- Par voie postale à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, adressé à la Communauté de Communes de Blaye, 32 rue des maçons – 33390 Blaye, en précisant :
« A l'attention du Commissaire-Enquêteur - Référence : enquête publique PDA »
- Par courriel à l'adresse e-mail suivante :
enquete.publique.pda@ccb-blaye.com

Une consultation des propriétaires et affectataires domaniaux concernés par le projet de création des PDA est réalisée avec une information par voie postale.

A L'ISSUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les 11 mairies de la Communauté de Communes de Blaye concernées, au siège de la Communauté de Communes de Blaye et à la préfecture. Ils seront également disponibles sur le site internet de la CCB : www.ccb-blaye.com

A l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Gironde consultera la communauté de communes de Blaye pour recueillir l'accord du conseil communautaire sur les projets de PDA, éventuellement amendés pour tenir compte du rapport du commissaire-enquêteur et des observations du public. Suite à cette délibération, les périmètres délimités des abords seront créés par arrêtés du préfet de région.